



ARRETE N°2026-028

Interdiction d'accès sur le stade de la Tourelle

Objet : Interdiction d'accès et d'utiliser le Stade de la Tourelle à partir du 13 août 2026 jusqu'à nouvel ordre, en raison de la sécheresse.

Le Maire,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du maire.

Vu le Code Pénal et notamment les articles R. 610.5,

Vu les intempéries de ces derniers jours et notamment les fortes périodes de chaleur,

Vu l'état du terrain,

Considérant le fait des conditions climatiques exceptionnelles de cet été qui ne s'améliorent pas et l'impossibilité d'arroser.

Considérant que le stade de la Tourelle, situé sur la commune de La Forêt le Roi, est devenu impraticable, en raison des conditions climatiques exceptionnelles de cet été qui ne s'améliorent pas et l'impossibilité d'arroser.

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès au public du Stade de la Tourelle à partir du 13 août 2026, jusqu'à nouvel ordre,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver l'intégrité physique des usagers en raison de la dangerosité du terrain et éviter la destruction irréversible de la pelouse.

ARRETE

Article 1 : L'accès et l'utilisation du stade de « La Tourelle » sont interdits à tout public : aux clubs et aux particuliers à partir du 13 août 2026.

Afin préserver l'intégrité physique des usagers en raison de la dangerosité du terrain et éviter la destruction irréversible de la pelouse.

Article 2 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté se verra dresser procès verbal pour outrepasser cette interdiction. La commune décline toutes responsabilités en cas d'incident ou accident en cas de non-respect du présent arrêté.

Article 3 : Les forces de police de manière générale, chacune en ce qui les concerne, sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliations :

- Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix 17, rue Pierre-Caccaldi 91410 Dourdan
- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, 1 rue de la Gironde 91410 Dourdan,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de Dourdan, 9 Rue Robert Benoit 91410 DOURDAN,
- Aux responsables de Clubs utilisateur du stade.
- Affichage en Mairie et sur place.

La Forêt le Roi, le 13 août 2026.

Le Maire,

Marie-Ange GANGNEBIEN

